

Préface

Les Carnets du temps contribuent à l'enracinement des jeunes officiers de l'armée de l'air dans la société.

Plus précisément, cette publication concourt au développement des connaissances indispensables à « l'honnête capitaine du XXI^e siècle »...

À cet effet, trente idées jugées capitales ont été identifiées au sein d'une dizaine de matières intéressant de près un futur responsable.

Ce sont ces idées maîtresses que vous retrouverez au fil des articles qui seront publiés par les Carnets du temps de septembre 2004 à juin 2007.

Je tiens à exprimer mes très vifs et très chaleureux remerciements aux personnalités de l'Académie, du monde diplomatique, universitaire et de la défense qui composent le Conseil pédagogique.

Pour nous, elles ont accepté de relever le singulier défi qui consiste à dégager l'essentiel.

Je souhaite à chacun une lecture profitable !

Colonel Michel De Lisi

Directeur du Centre d'enseignement supérieur aérien



Objectifs pédagogiques des publications du CESA

1. Les *Carnets du temps*

Les *Carnets du temps* s'adressent aux jeunes officiers de l'armée de l'air. Cet outil pédagogique concourt au développement de leur culture générale, en mettant en lumière trois cents idées maîtresses, qui seront autant de points d'appui utiles à de futurs décideurs.

2. Les *Fiches du CESA*

Les *Fiches du CESA* complètent les *Carnets du temps* et renforcent la culture générale des jeunes officiers.

Chaque fiche s'attache à un point initialement abordé par les *Carnets du temps* et qui mérite un développement complémentaire.

3. Les *Cahiers du CESA*

Les *Cahiers du CESA* constituent des dossiers de fond consacrés à des sujets complexes. Ils permettent de développer de façon approfondie des thèmes abordés dans les *Carnets du temps* et les *Fiches du CESA*. Ils sont destinés à susciter la réflexion en mettant en lumière les enjeux et les débats en cours. Ces dossiers s'adressent plus particulièrement aux officiers supérieurs désireux d'accroître leurs connaissances.

4. Le *Bulletin de documentation*

Le *Bulletin de documentation* met à la disposition de ses lecteurs des dossiers très approfondis sur de grandes questions contemporaines.

5. *Penser les ailes françaises*

Penser les ailes françaises a pour vocation de susciter et de promouvoir la réflexion au sein de la communauté des aviateurs sur les grands sujets d'intérêt air et espace. Cette publication contribue en particulier au renforcement de la réflexion sur l'emploi de la force aérienne et spatiale au profit de la défense.

Ces publications sont disponibles sur notre site :

www.cesa.air.defense.gouv.fr



Sommaire
n° 18
Juin 2005

Les Carnets du Temps

Revue du Centre d'enseignement supérieur aérien

**Centre de publication
de l'enseignement
supérieur aérien (CPESA)**
1, place Joffre, 75007 PARIS

Directeur de la publication :
Col Michel De Lisi

Rédacteur en chef :
Lcl Pascal Bertrand

Rédacteur en chef adjoint :
Ltf Muriel Berger

Rédacteurs du CESA :
Adc Sylvaine Thébaud (R)
Sgc Jérémie Alligier
Sgc Stéphane Lanzeray
Sgc Jérôme Périolat

**Informatique éditoriale
et fabrication :**
Adc Christian Noël
M. Philippe Bucher
M^{lle} Cindy Meyer

Crédits photographiques :
Fonds documentaire
de la bibliothèque du CESA

Correspondance :
CESA - BP 43
00445 ARMÉES
Tél. : 01 44 42 80 64
Fax : 01 44 42 80 10
e.mail :
cpsa@cesa.air.defense.gouv.fr

Photogravure et impression :
Atelier de photographie
et de reproduction
de l'armée de l'air (APRAA)
26, boulevard Victor
00460 ARMÉES

Direction de l'APRAA :
Ltf Frédéric Ciavaldini

Tirage 4 500 exemplaires

**Les opinions émises dans les
articles n'engagent que la
responsabilité des auteurs.**

**TOUS DROITS DE
REPRODUCTION RÉSERVÉS**

ISSN 1769-4752

Droit et institutions

Les institutions de l'Union européenne 6

Relations internationales

L'affaire du Biafra 8

Économie

Les stratégies des banques centrales 10

Géopolitique

La migration, facteur géopolitique 12

Philosophie

Individualisme ou solidarité 14

Regard sur l'armée de l'air

William Mitchell : théoricien
ou prophète de la puissance aérienne ? 16

La bibliothèque essentielle

Balzac : l'influence de Paris
dans la Comédie humaine 18

Sciences

La biodiversité 20

Pensée politique

La loi 22

Histoire

La guerre froide 24

Stratégie

La géostratégie : les facteurs 26

Au fil de la plume 28

Lorsque le poète s'élance 29

Biographie de Jean Tulard 30



Les Carnets du Temps n° 18 - 5

Les institutions de l'Union européenne

L'une des principales originalités de l'Union européenne par rapport aux autres organisations internationales est d'être dotée d'institutions fortes, structurées et ayant un pouvoir de décision dont les effets sont immédiats et concrets à l'intérieur des États membres. Après le traité de Rome du 25 mars 1957 qui a institué, avec la Communauté économique européenne

(CEE), le premier pilier de la construction européenne, le traité de Maastricht du 7 février 1992 a engagé une union économique et monétaire. Celle-ci a été complétée par une ébauche d'union politique avec une politique étrangère et de sécurité commune (la PESC ou deuxième pilier) et par une coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures (troisième pilier). Cet édifice est en passe d'être transformé par la **Constitution**

européenne. Adopté en Conseil européen le 18 juin 2004 et signé à Rome par les vingt-cinq chefs d'État et de gouvernement le 29 octobre 2004, le projet de traité est soumis en 2005 à ratification dans chacun des pays. Si elle reprend le cadre institutionnel actuel, la Constitution en modifie cependant l'équilibre.

Le **Conseil européen**, réunion des chefs d'État et de gouvernement, définit les grandes orientations de l'Union et fournit l'impulsion nécessaire au fonctionnement des institutions. La Constitution prévoit de le doter d'un président à temps plein, élu en son sein à la majorité qualifiée pour une durée de deux ans et demi, renouvelable une fois. Véritable cœur des institutions, le **Conseil des ministres**, qui réunit les différents ministres des États selon les sujets traités, concourt à l'adoption de la législation en liaison avec le Parlement européen et définit les actions et positions communes en matière de coopération policière ou judiciaire et de relations extérieures. Dans ce dernier domaine, il sera présidé par le ministre européen des Affaires étrangères si la Constitution est ratifiée. La Commission, dont les membres choisis par le Conseil européen font l'objet d'un vote du Parlement approuvant leur désignation, est gardienne



DR

des traités fondateurs de l'Union ; par son droit d'initiative, elle est l'élément moteur de l'intégration. La Constitution renforce la légitimité de son président en indiquant que le Conseil européen doit tenir compte des résultats des élections européennes lorsqu'il propose un candidat à l'élection du **Parlement européen**. Enfin, ce dernier réunit dans une assemblée unique les représentants des peuples des États désignés au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans ; il participe au processus d'élaboration des normes ainsi qu'à la procédure budgétaire ; il a en outre des attributions de contrôle des institutions. La Constitution renforce ses compétences et fait des députés européens les représentants des citoyens de l'Union.

D'autres institutions doivent également être mentionnées : la Cour de justice des Communautés européennes (CJCE) et la Cour des comptes mais aussi le Comité économique et social ainsi que le Comité des régions, qui exercent des attributions consultatives. Enfin, la Banque centrale européenne ainsi que la Banque européenne d'investissement constituent les rouages essentiels de l'Union économique et monétaire.

Les débats qui préludent au référendum sur la Constitution amènent à s'interroger sur la finalité et le sens de la construction européenne. Une Union de vingt-cinq États en 2005, vingt-sept en 2007 avec la Roumanie et la Bulgarie, plus de trente lorsque les pays de l'ex-Yougoslavie la rejoindront, peut-elle fonctionner avec les mêmes institutions conçues pour six États géographiquement, politiquement et culturellement proches ? La Constitution projetée apporte en réponse l'accroissement considérable du champ de la majorité qualifiée au sein du Conseil européen et du Conseil des ministres au détriment de l'unanimité d'une part, et un essai de clarification du partage des compétences entre l'Union et les États membres d'autre part.

Depuis ses débuts dans les années 1950, la construction européenne semble hésiter entre le principe du fédéralisme et la simple coopération interétatique. La Constitution est donc un dispositif complexe qui cherche à faire coexister la logique fédérale, avec la place donnée à la Commission et au Parlement européen, et la logique intergouvernementale. C'est ce qu'expriment les critères de majorité qualifiée au Conseil européen et au Conseil des ministres en combinant majorité d'États et majorité de population.

Au seuil du XXI^e siècle, l'Union européenne se situe bel et bien à un tournant de son histoire. ●

Commissaire lieutenant-colonel Pascal Dupont



L'affaire du Biafra

A l'heure de son indépendance, en 1960, le Nigeria s'est structuré en trois régions : le Nord, l'Ouest et l'Est, semi-autonomes et constituant chacune le fief d'une grande ethnie dominante, respectivement Haoussa, Yoruba et Ibo. Chaque région était par ailleurs gouvernée par un parti : le Conseil national du Nigeria et des Camerouns (NCNC) à l'Est, le Groupe d'action (AG) à l'Ouest et le Congrès du peuple du Nord (NPC). Ce dispositif constitutionnel fédéral était donc le cadre de la I^{re} République nigériane (1963-1966) présidée par le *leader* du NCNC et dirigée par un Premier ministre affilié au parti nordiste. Chaque région disposait également d'un produit marchand spécifique (arachide, cacao, huile de palme, charbon...).

Le **15 janvier 1966**, minée par les luttes des partis régionaux et par l'opposition des minorités, cette république succombe à un **putsch** qui porte au pouvoir le colonel Yakubu Gowon. Ce dernier écarte toutefois son objectif séparatiste initial afin de mettre en place un dispositif fédéraliste réformé comportant le démembrement des anciennes régions en douze États fédérés. Inacceptables pour le NCNC, ces mesures provoquent la sécession de la **région Est qui se proclame République du Biafra**, le 30 mai 1967, et **bloque** tous les revenus qu'elle produit, dont ceux des **importants gisements de pétrole** récemment découverts. Le Nigeria vivait alors les prémices d'une guerre civile qui allait faire plus d'un million de morts entre 1967 et 1970.

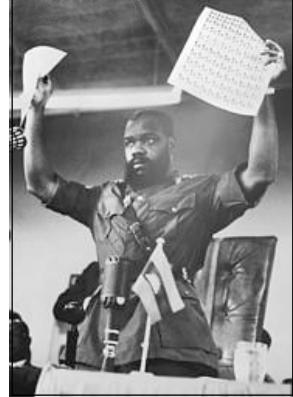
D'un côté l'OUA⁽¹⁾, les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Union soviétique et les compagnies pétrolières favorisent la victoire du gouvernement fédéral. D'un autre côté, la Côte-d'Ivoire, la Tanzanie, la Zambie, le Gabon et Haïti reconnaissent officiellement la République du Biafra⁽²⁾, qui reçoit également le soutien de la France, du Portugal et de la République populaire de Chine. Pour Félix Houphouët-Boigny, président de la Côte-d'Ivoire, l'affaiblissement de la plus importante puissance de la région est une aubaine pour l'émergence de son pays. Ce soutien lui permet par ailleurs de renforcer ses liens avec la France qui appuie officieusement les Biafrais. Le général de Gaulle trouve effectivement ici l'occasion de répondre au gouvernement nigérian qui conteste les essais nucléaires français. Par ailleurs, diverses organisations humanitaires et chrétiennes internationales dénoncent le « génocide du Biafra » : l'armée fédérale de Gowon enserre la région dans un blocus qui provoque une effroyable famine. Les scènes du conflit martèlent pour la première fois le petit écran, et la vision

d'une population meurtrie, d'enfants maigres au ventre gonflé, touche l'**opinion internationale**. Cette prise de conscience générale va donner naissance à une nouvelle génération d'ONG.

L'action humanitaire trouve sa voix

Le CICR⁽³⁾, soucieux de préserver sa neutralité, négocie depuis plusieurs mois l'acheminement des secours avec les autorités gouvernementales. Cette situation le conduit à fournir quatre fois plus d'aide à la partie gouvernementale qu'aux insurgés, et donne aux médecins de l'organisation un sentiment d'impuissance. Pensant assister à un processus d'extermination du peuple biafrais, ils décident de rompre le serment de silence prêté à la Croix-Rouge et fondent, en 1969, sous l'égide de Bernard Kouchner, le Comité de lutte contre le génocide du Biafra. **L'ingérence humanitaire est née**. « *Agir et parler, soigner et témoigner vont être les maîtres mots de la création, deux ans plus tard, de Médecins sans frontières* »⁽⁴⁾ (MSF).

Soumise à l'invasion de l'armée fédérale, qui reçoit le soutien de certaines minorités de la région, puis, coupée de la mer et des zones pétrolifères, la « rébellion » biafraise tient jusqu'à la fuite en Côte-d'Ivoire de son *leader*, le colonel Ojukwu. La République du Biafra se soumet le 14 janvier 1970.



Le colonel Odumegwu Ojukwu

Malgré l'échec de ce rêve d'indépendance, il arrive que cette guerre civile soit évoquée tel un spectre, comme ce fut le cas lors des élections présidentielles de 1993. Le gouvernement nigérian, de son côté, la présente parfois comme le symbole des excès auxquels peut conduire l'exaspération des penchants tribaux. Pourtant, le Nigeria, perçu aujourd'hui comme l'un des futurs pôles géopolitiques du continent, demeure la seule construction coloniale d'Afrique noire à avoir évité la « balkanisation »⁽⁵⁾. ●

L'affaire du Biafra fut la première grande crise humaine relayée internationalement par les médias. Elle a suscité la création des *French doctors* et du mouvement français dit « sans frontières », lui-même à l'origine du droit d'ingérence humanitaire, ultérieurement entériné par l'ONU.

1. Organisation de l'unité africaine.

2. Le peuple ibo, chrétien, constitue la majeure partie des habitants de cette république (14,3 millions de citoyens).

3. Comité international de la Croix-Rouge.

4. Aurélie Richard, *ONG-ONU : duo ou duel ?*, université Pierre Mendès France, IEP Grenoble.

5. Cf. « Les fondamentaux géopolitiques des Balkans », *Carnets du temps* n° 14, fév. 2005.

La stratégie des banques centrales

Définition et rôle des banques centrales

La banque centrale se définit comme l'institution qui se situe au centre des systèmes de paiement pour garantir les règlements et contrôler l'expansion de la masse monétaire à l'aide de la politique monétaire. Cette dernière a pour objet de fournir de la monnaie en quantité suffisante pour permettre l'expansion des affaires sans toutefois engendrer des tensions, voire des dérapages inflationnistes. Outre l'aspect quantitatif, la crédibilité de la monnaie dépend de la confiance qu'elle inspire, or la banque centrale est l'institution considérée comme apte à conserver cette confiance. Son rôle s'est compliqué au fil du temps : jadis, il se limitait pour l'essentiel à l'émission de billets de banque, puis il s'est étendu au rang d'agent central des multiples règlements. Enfin, aujourd'hui, la banque centrale est responsable de stratégies monétaires menées à partir de sa fonction d'émetteur et de régulateur de la **monnaie centrale**. Cette monnaie est composée non seulement des billets mais aussi des comptes que les banques entretiennent auprès de la banque centrale. Ces comptes assurent la communication entre les divers circuits monétaires internes (circuit des banques entre elles, circuit Trésor-banques) ainsi que la communication avec les diverses devises étrangères.

La banque centrale a aussi un rôle majeur dans la recherche de la stabilité financière. Elle peut notamment soutenir les banques commerciales lorsque leurs difficultés risquent d'entraîner une crise du système financier tout entier (crise dite systémique) en tenant un rôle de prêteur en dernier ressort.

Les opérations monétaires que mènent les banques centrales sont de nature stratégique car leurs manœuvres s'apparentent à celles que préconise l'art militaire : observation, utilisation de l'information, gesticulation, attaque et défense de positions. Pour remplir ce rôle, les banques centrales des grands pays ont reçu un statut d'indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics : leurs dirigeants sont inamovibles. La *Federal Reserve Bank* – ou FED – aux États-Unis ou la *Bundesbank* allemande le sont depuis leur création, soit respectivement 1913 et 1957.



La banque centrale européenne (BCE), qui est responsable, depuis le 1^{er} janvier 1999, de la politique monétaire de la zone euro, jouit d'une parfaite indépendance à l'égard des gouvernements et des organismes européens. Cette indépendance, en la mettant à l'abri de toute pression, lui permet de s'opposer à une dérive inflationniste. Elle permet aussi aux dirigeants (gouverneurs et conseils de politique monétaire) de pratiquer une sorte de « dialectique » avec les marchés financiers : les marchés observent les décisions des banques centrales, ces dernières les scrutent pour mesurer leurs mouvements.

Objectifs de la banque centrale

Toute stratégie monétaire a un objectif final qu'il faut distinguer des objectifs intermédiaires. **L'objectif final** est constitué par la ou les variables adoptées pour fonder les stratégies monétaires. Alors que la FED dispose de plusieurs objectifs finaux – stabilité des prix, modération des taux d'intérêt à long terme et taux de chômage –, la BCE en a un seul qui a été fixé par le traité de Maastricht : la stabilité des prix, entendue comme le « *maintien à moyen et long terme du taux d'inflation à des niveaux inférieurs mais proches de 2%* ».

Les **objectifs intermédiaires** sont constitués par les variables susceptibles d'avoir une relation stable avec l'objectif final et d'être contrôlables par la banque centrale à l'aide d'agrégats monétaires ou d'indicateurs économiques et financiers. Les principaux agrégats monétaires sont M1, M2 et M3. Ils sont emboîtés et partent des constituants les plus liquides aux moins liquides. M1 comprend les billets, la monnaie divisionnaire et les dépôts à vue mobilisables. M2 comprend, en plus de M1, les placements à vue pouvant être convertis presque immédiatement et sans risque en moyens de paiement (livrets bancaires ordinaires, CODEVI par exemple). M3 englobe, en plus, les placements à risques qui demeurent très liquides car facilement négociables sur le marché. C'est l'agrégat le plus large (M3) qui sert, en général, de référence aux banques centrales. Enfin, les écarts par rapport aux objectifs intermédiaires peuvent conduire à la mise en œuvre d'instruments. Les objectifs intermédiaires, pour obtenir la stabilité des prix, se présentent comme deux perspectives complémentaires concernant le fonctionnement de l'économie. Elles sont désignées sous le terme d'« analyse économique » et d'« analyse monétaire ». L'analyse économique repose sur une large gamme d'indicateurs permettant d'identifier les risques qui pèsent sur la stabilité des prix (prix de gros des matières premières, balance des paiements, déficit budgétaire...). L'analyse monétaire implique la prise en compte des agrégats et notamment de M3. ●

Lieutenant-colonel Éric Maïni



La migration, facteur géopolitique

Qu'il s'agisse de migrations volontaires ou forcées, qu'elles s'appellent exode rural, mouvement de réfugiés ou peuplement stratégique, nous sommes au cœur de la géopolitique. En effet, n'est-il pas question, pour l'essentiel, de rapports entre géographie des peuples et politique des États ?

Le premier aspect est le mouvement, quasi naturel, provoqué par le déséquilibre entre population et ressources. Ainsi, les Amériques furent le réceptacle de l'essor démographique et économique de l'Europe du XVI^e siècle, qui se solda par la création des États-Unis. Plus près de nous, les frontières politiques, ou internes à un même État, constituent parfois des barrières trop étanches. La dessiccation du Sahara et du Sahel, accélérée par le réchauffement de la planète et par la pression démographique, a entraîné un repli des peuples du Nord vers le Sud de l'Afrique occidentale, où ils sont souvent mal accueillis par les populations locales. Du Sénégal au Tchad, en passant par la Côte-d'Ivoire et le Nigeria, ce sont ces problèmes de partage de l'espace et des ressources qui provoquent aujourd'hui toutes les tensions, qu'elles soient religieuses ou tribales. La crise ivoirienne représente un prisme de ces difficultés : conflit entre un Nord musulman, issu majoritairement de l'émigration burkinaise, et un Sud catholique, sur fond d'appropriation des richesses et d'appartenance à la nation.

Un problème presque équivalent se pose sur les périphéries de l'écoumène sino-confucéen. Les zones urbaines du Tibet et le Xinjiang kazakh et ouïgour sont ainsi devenus, ces quarante dernières années, une terre majoritairement *han*. Les Chinois du Yunnan glissent comme par gravité vers les hautes terres birmanes encore vides et transforment peu à peu les villes d'Asie du Sud-Est – Bangkok depuis le début du siècle, Mandalay aujourd'hui, Rangoon bientôt – en autant de nouveaux Canton ou Singapour. Les Russes de Sibérie craignent qu'il n'en soit bientôt de même pour tout l'Extrême-Orient russe, à l'est du lac Baïkal. Ces populations, parmi lesquelles certains fuyaient autrefois le régime communiste vers l'Insulinde (Indonésie, Malaisie, Philippines), se tournent désormais vers cette nouvelle Chine « bienveillante » et profitent de la dynamique de l'émergence économique chinoise. La Chine considère

cette importante diaspora, qui contrôle une grande part de l'économie, comme un outil majeur de la future domination chinoise en Asie pacifique.

Un autre mouvement migratoire aux conséquences géopolitiques immenses appartient non pas au modèle agraire, mais à celui de la société industrielle : le transfert des campagnes vers les agglomérations urbaines, parfois sur de longues distances. Il porte le flux de la population hispanophone du Mexique, de l'Amérique centrale et des Caraïbes vers l'Amérique du Nord, arasant peu à peu la frontière politique, dans les deux sens. Miami est ainsi devenue la capitale d'une Amérique latine virtuelle, tout comme Chicago, au début du XX^e siècle, régnait sur une seconde Europe centrale. À terme, ce mouvement d'hispanisation progressive provoquera de fortes tensions au sein de la société « étasunienne ». Après un long cheminement d'interpénétrations culturelles, celles-ci s'atténueront et il pourrait alors s'ouvrir une voie vers une unification du continent américain⁽¹⁾.

Un tel modèle est-il pensable pour le Maghreb et l'Afrique noire vis-à-vis de l'Union européenne, et pour la Turquie vis-à-vis de l'Europe centrale ? Même si le processus de substitution d'une population européenne vieillissante et déclinante par une population extra-européenne majoritairement de confession islamique est en cours, la résistance des Européens à une croissance trop rapide d'une population musulmane non assimilée et la multiplication des investissements économiques dans ces pays, sont en train de tarir la préférence à l'immigration.

Restent des phénomènes plus discrets, plus qualitatifs, mais qui ne sont pas moins prégnants : la fuite des cerveaux, la migration des talents. La France est affectée par cette tendance : en raison de l'excellence et de la gratuité de son système de formation des élites, elle pourrait bien se retrouver avec la Russie et l'Inde parmi les grands pourvoyeurs de personnel qualifié pour les centres de la nouvelle économie mondiale. ●

L'histoire des migrations constitue des dynamiques géopolitiques essentielles arrimées aux logiques démographiques. Ces grands mouvements ont des causes et des conséquences qui sur un plan géopolitique tournent autour du problème de la nation avec, en particulier, l'acceptation par tous du socle commun qui la définit et du chemin à suivre.

Sergent-chef Stéphane Lanzeray

1. Voir Samuel Huntington, *Qu'est-ce qu'être américain ?*, Odile Jacob 10/2004.

Individualisme ou solidarité⁽¹⁾

Dans son livre *Essais sur l'individualisme : une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*, **Louis Dumont**⁽²⁾ nous propose de découvrir les processus qui ont modifié nos façons d'être et de penser, et, à travers ce qu'il appelle « l'idéologie moderne », les dangers qu'il pressent pour notre société malade de trop d'individualisme.

Deux formes de civilisations s'opposent, dont les traditions et les valeurs sont radicalement différentes : le **monde traditionnel** (ou primitif) qui regroupe toutes les formes de civilisations non occidentales, et le **monde moderne**, composé des civilisations occidentales. Dans ce deuxième type de société où **l'individu est la valeur suprême**, Dumont parle d'individualisme. Dans le monde traditionnel, qui reconnaît comme **valeur suprême la société**, il parle de holisme⁽³⁾. **L'idéologie de la hiérarchie** et le **holisme** prédominent le monde traditionnel, tandis que les **valeurs égalitaires** et **l'individualisme** dominent le monde moderne.

Alors que le monde traditionnel reposait sur des principes sociaux, moraux et religieux, et qu'il obéissait à une hiérarchie sociale, le monde moderne, en se substituant au premier, s'est progressivement construit sur de nouveaux principes (monétaires, économiques, égalitaires...). Si, à travers la démocratie, l'homme a acquis plus de liberté et d'indépendance, paradoxalement il y a trouvé moins d'équité et moins de justice sociale. L'effet obtenu est donc le contraire de celui recherché !

Pour le philosophe Dupuy⁽⁴⁾, Benjamin Constant est le premier à avoir saisi que le lot des modernes était la rupture avec les anciens : « *Perdu dans la multitude, l'individu n'aperçoit presque jamais l'influence qu'il exerce. Jamais sa volonté ne s'empreint sur l'ensemble. Rien ne constate à ses propres yeux sa coopération. Les anciens, par contraste, étaient sensibles à leur propre volonté*⁽⁵⁾. »

Pour Dumont, la société moderne se veut rationnelle, en ce qu'elle s'efforce d'instituer un ordre humain autonome fondé sur l'individu. En particulier, elle refoule le « *sentiment de la hiérarchie* » qui reste « *l'impensé* » de notre conception de l'ordre social. Ainsi, la démocratie, en proclamant l'égalité

formelle des individus, conduit à nier les exigences plus ou moins nécessaires de la vie sociale. Elle s'oppose aux tendances générales des sociétés et aboutit à refouler les sentiments normaux de la hiérarchie des idées, des choses et des gens, qui est indispensable à la vie sociale. En niant la réalité des différences de statut social, on se heurte à la discrimination. Lorsque les hommes sont conçus comme égaux et donc comme identiques, il est difficile de penser la notion d'égalité sans glisser dans celle d'identité. Les différences sont réaffirmées à partir de réactions somatiques (c'est-à-dire à travers le racisme). Impensée dans notre société, la hiérarchie est rendue non consciente, mais elle réapparaît, comme tout acte refoulé, sous une forme pathologique. Ainsi, paradoxalement, « *la démocratie ne pouvait pas ne pas trahir les principes qu'elle proclame ; par son caractère volontariste, elle ne prend pas en compte les véritables exigences du fonctionnement social* ».

Ces analyses rejoignent l'interprétation des chercheurs marxistes, selon laquelle le racisme moderne s'inscrit dans les rapports sociaux eux-mêmes indissociables des structures du monde capitaliste. Un individualisme profond sous-tend son idéologie raciste et antisémite. L'individualisme, loin d'être étranger et extérieur au totalitarisme, est perpétuellement et indéniablement hanté par son contraire : le totalitarisme. Ce dernier est considéré comme une maladie de la société moderne qui résulte justement de la tentative, dans une société où l'individualisme est profondément enraciné et prédominant, de la subordonner à la primauté de la société comme totalité.

Lutter contre l'individualisme revient à dire : lutter contre le totalitarisme en devenant plus solidaire. ●

Adjudant-chef Sylvaine Thébaud

1. Solidarité est compris au sens du communautarisme (assurance d'un revenu minimum pour les exclus, reconnaissance sociale des minorités).
2. Anthropologue et sociologue (1911-1998) docteur ès lettres, directeur d'études en sciences sociales, auteur de *Homo hierarchicus* et *Homo aequalis I*, Dumont rédige en 1983, les *Essais sur l'individualisme* dans lesquels il démonte les mécanismes de l'idéologie individualiste.
3. Idéologie qui valorise la totalité sociale et néglige ou subordonne l'individu (notes des *Essais*).
4. Jean-Pierre Dupuy, professeur de philosophie sociale et politique à l'École polytechnique et à l'université Stanford (Californie), auteur de *La Théorie de la justice de Rawls* et de *Libéralisme et justice sociale*.
5. Extrait des *Œuvres manuscrites de 1810* de Benjamin Constant.
6. Textes rassemblés par les spécialistes de John Rawls, philosophe américain dont la théorie sur la justice fait l'objet de nombreuses études.



William Mitchell : théoricien ou prophète de la puissance aérienne ?

Plus qu'un véritable théoricien de la puissance aérienne, William Mitchell apparaît, aux yeux de bien des analystes et des aviateurs américains eux-mêmes, comme la figure emblématique, l'incarnation de la croisade menée aux États-Unis pendant les années 1920 en faveur de l'aviation.

Lors d'études récentes, des historiens ont démontré à quel point la personnalité virulente de cet officier de haut rang a nui de façon considérable à la cause qu'il défendait, voire a empêché l'arme aérienne de son pays d'accéder plus tôt à l'indépendance.

L'influence de Douhet⁽¹⁾



DR

William Mitchell, cavalier et sportif accompli, embrasse la carrière des armes comme on entre en religion. Plus jeune officier d'état-major jamais promu aux États-Unis, l'homme, né en décembre 1879, est à la fois brillant et intelligent. Mais son caractère emporté et entier le dessert quand il s'agit d'exposer ses convictions. Contrairement à Douhet, il passe son brevet de pilote et devient, peu avant la Grande Guerre,

adjoint au chef du service aéronautique de l'*US Army*. Le conflit qui se déroule en Europe, dans lequel les États-Unis sont impliqués à partir d'avril 1917, est, pour lui, une révélation. Lors de l'offensive alliée sur Saint-Mihiel, en septembre 1918, Mitchell, alors colonel, commande une vaste opération aéroportée comprenant près de 1 500 avions, chiffre considérable. En imaginant cette opération, Mitchell dépasse les esprits de son temps et permet de prendre à revers les lignes ennemies. L'officier américain rencontre même Giulio Douhet à Turin, en 1917, et il revient dans son pays convaincu de donner à la puissance aérienne toute la place qu'elle lui semble mériter.

Des conceptions mesurées

Bien moins radical que le général italien, Mitchell, dans ses différents ouvrages : *Our Air Force*, *The Keystone of National Defense* (1921), *Winged Defense* (1925),



ou encore *Skyways* (1930), ne se prononce pas en faveur d'une force aérienne, même s'il en fait le cœur du système américain de défense, exclusivement édifiée autour de croiseurs aériens capables d'aller semer la destruction dans les pays ennemis. Il insiste plutôt sur la nécessité d'un équilibre entre la chasse et le bombardement. Néanmoins, le rôle central qu'il attribue à la puissance aérienne et la virulence avec laquelle il va défendre ses théories lui vaudront des inimitiés profondes et inexpiables de la part des armées traditionnelles.

La rancune des marins

Ses principaux ennemis se recrutent parmi les marins, dont il entend démontrer que leurs bâtiments, si lourdement armés, volumineux et blindés soient-ils, sont vulnérables aux attaques aériennes. En 1921, les bombardiers commandés par Mitchell envoient par le fond plusieurs navires de guerre, dont quelques-uns constituent un butin de guerre pris aux Allemands, en baie de Chesapeake. Le succès de cette expérience est contesté et contestable. L'événement produit un très grand émoi dans les milieux navals, qui nient avec force la validité des méthodes employées.

Ensuite, l'ancien commandant de l'aviation américaine s'engage davantage en destinant à l'arme aérienne les missions qui reviennent traditionnellement à la marine : la projection contre les pays ennemis et la protection des côtes américaines à plus ou moins grande distance dans le cadre de la sécurité du sanctuaire que les États-Unis constituent encore à cette époque. L'affaire est portée désormais au niveau politique et le président des États-Unis lui-même propose de faire déférer l'aviateur devant une cour martiale. À l'issue d'un procès retentissant, Mitchell est condamné à une suspension de cinq ans. Il décide de quitter l'armée sans pour autant abandonner l'écriture, prédisant, entre autres choses, l'attaque de la flotte américaine du Pacifique par l'aviation japonaise.

Que cet officier de haut rang ait été ou non un théoricien de haute volée importe peu. À travers ses combats, il a incarné cette volonté farouche d'indépendance qui a animé l'aviation américaine pendant l'entre-deux-guerres. Mieux, il a inspiré un certain nombre de jeunes aviateurs – Spaatz, Eaker, Kenney, Doolittle, Hanswell, LeMay – qui, de 1941 à 1945 vont mener les forces aériennes américaines à la victoire et leur permettre de devenir, en octobre 1947, l'*US Air Force*, enfin émancipée. ●

Patrick Facon

1. Cf. *Carnets du Temps* n° 10, « Douhet et le douhétisme », septembre 2004.



Balzac : l'influence de Paris dans *la Comédie humaine**

Les jeunes hommes chez Balzac sont bien ceux de son siècle : ils sont moins que rien et ils veulent « être ». Issus de la Révolution, ils veulent conquérir. Ils se jettent dans les arts et dans les excès. Tous veulent des places, mais c'est surtout la politique qui les retient.

La plupart des provinciaux sont satisfaits de continuer leur vie lente et paisible et prennent Paris en horreur. Cependant une telle vie de sommeil et de paix est bien près de la torpeur ; aucune sorte d'ambition, bonne ou mauvaise, artistique ou mondaine, n'y trouve place. Mais si l'ambition se réveille chez un provincial, une telle vie lui devient à charge : il faut qu'il aille à Paris. « *Habiter Paris est un désir universel* », qui atteint toutes les classes et plus particulièrement trois types : l'aristocrate, le négociant enrichi, l'homme de talent et d'esprit. Dès qu'elles le peuvent, des centaines de personnes s'y précipitent, mues par le désir de venir, de rester ou de revenir dans la capitale. C'est une ville de contrastes et de contradictions. On y est heureux ou malheureux, mais on la regrette quand on la quitte. Le provincial riche y vient chercher le « bon ton », le millionnaire des plaisirs, l'étudiant la gaieté, l'homme studieux y vient apprendre, l'ambitieux y parvenir, la beauté y séduire, le génie y briller. C'est l'immense mouvement créé par ces puissants désirs qui fait de Paris un enfer et un paradis où tout est si grand et si petit, où tout est possible en bien comme en mal. Paris résume son pays plus que n'importe quelle autre capitale.

En arrivant à Paris, chacun s'aperçoit qu'il ne compte pour rien, qu'il y a là des milliers de personnes semblables à lui dans tous les métiers, chacune cherchant sa place. Dans une foule d'intelligences et d'ambitions, le jeune provincial ne trouve guère à se caser.

Tous ces gens perdent leurs illusions dès qu'ils comprennent que Paris est plein d'ambitieux qui veulent arriver à toute force et de gens qui se liguent pour écraser les premiers. Ils souffrent de constater cette sécheresse de cœur et se sentent incomplets ou incapables de lutter contre une telle vie ; la majorité retournent en province et ceux qui restent échouent.

Il est rare qu'un homme qui comprend toute la méchanceté de la vie ne ressente que de la douleur à une telle vue. La plupart éprouvent de la colère et un désir de vengeance, qui ne peut aller qu'en augmentant. Les faibles tentent

de s'élever en piétinant le talent d'autrui. Même l'âme la plus pure est atteinte au bout d'un certain temps. Dans chaque métier, dans chaque profession, il y a des hommes qui, ne voyant plus d'avenir devant eux, se font hypocrites : tout leur est bon comme marchepied pour monter sur le théâtre ; quelques-uns réussissent. Il faut être complice ou victime. Tout est démoralisation et calcul.

Balzac décrit dans son œuvre « *toutes les difficultés de la vie parisienne... , toutes les joies de Paris* ». L'enfer social que détermine la lutte pour la vie à Paris atténue la spontanéité des sentiments primitifs.

Mais on ne connaîtra jamais Paris à fond, et le mystère attire toujours. On peut dire que Paris est le personnage principal du *Père Goriot*. Avant Balzac, aucun romancier n'avait songé à en faire le sujet d'une intrigue (le personnage principal de *Notre-Dame de Paris* de Hugo n'est pas la ville, mais la cathédrale).

Paris est à la fois un monstre maniaque et fantastique et une courtisane qui a chaque jour des caprices différents. Dans *la Comédie humaine*, nous voyons que, pour les faibles, Paris est toujours un tyran cruel, prêt à les dévorer et à les perdre ; pour les forts, elle est une maîtresse qui prodigue son amour au vainqueur mais qui l'écrasera s'il commet la plus petite erreur ou fait preuve de la moindre faiblesse. Paris essaie de tenter les indifférents, mais s'ils ne répondent pas à son appel, elle est froissée dans son orgueil et ne s'en occupe plus.

Les hommes d'étude et de pensée, de poésie et de plaisir, savent récolter en flânant toutes les jouissances flottantes ; pour eux, Paris est le plus délicieux des monstres, monstre complet d'ailleurs. Le monstre parisien vit intensément. C'est un « *sublime vaisseau chargé d'intelligence* », « *une ruche bourdonnante, avec ses rues assassines, les rues ouvrières, travailleuses, mercantiles, les rues plus vieilles que de vieilles douairières ne sont vieilles* », où la maison vit : son grenier est « *une espèce de tête pleine de science et de génie* » ; son premier étage est « *un estomac heureux* », sa boutique « *de véritables pieds ; de là partent tous les trotteurs, tous les affairés* » (*Ferragus*).

Tout cela, Balzac ne l'aurait pas si bien décrit, s'il ne l'avait ressenti lui-même : les *Scènes de la vie de province* et les *Scènes de la vie parisienne* sont le portrait le plus complet et le plus actuel d'une grande capitale moderne, des passions et des illusions qui la rendent trépidante et fascinante, mais qui en font aussi un piège dangereux pour les âmes fragiles. ●

Lieutenant Christèle Chevalier

* NDLR : *la Comédie humaine* est le titre général donné par Balzac à son œuvre composée de 91 romans. Cette œuvre est divisée en *Études*, elles-mêmes subdivisées en *Scènes* dans lesquelles s'inscrivent les romans (*Illusions perdues, le Père Goriot, Ferragus...*).



La biodiversité

La conservation de la biodiversité est devenue un motif de préoccupation mondiale. L'homme doit approfondir sa connaissance de l'environnement et avoir conscience de l'importance d'en préserver l'équilibre écologique. Cette approche apparaît de plus en plus primordiale à une évolution durable de l'humanité.

La diversité biologique, ou biodiversité, désigne l'ensemble des formes de vie sur Terre et s'exprime à plusieurs niveaux : la diversité génétique, la diversité des espèces et la diversité des écosystèmes. Elle est aujourd'hui le fruit des processus naturels qui ont œuvré durant des milliards d'années.

Au cours des dernières décennies, une érosion de la biodiversité a été observée et, bien que certains détracteurs parlent d'extrapolations, la plupart des biologistes concluent à une extinction de masse : 25% des espèces vivantes qui existaient au début du XX^e siècle auront disparu d'ici à 2025. Ils expliquent cette situation en partie par la **surexploitation** des espèces et la **dégradation** de leurs milieux de vie, mais surtout par la conversion des écosystèmes anciens en des écosystèmes standardisés (par exemple : déforestation suivie de monoculture). Par ailleurs, l'**introduction d'espèces étrangères**, dites allogènes, est aujourd'hui considérée, après la destruction des habitats naturels, comme la deuxième cause de perte de biodiversité : l'exemple de l'Australie et des problèmes économiques qu'elle risque en raison des ravages causés par les lapins est probant. L'**absence de droits de propriété et de règles d'accès** aux ressources provoque également une utilisation anarchique de la nature. C'est pourquoi les écologues et les environnementalistes ont été les premiers à insister sur l'aspect économique de la biodiversité : de nouveaux produits et de nouveaux marchés sont développés grâce aux biotechnologies ; les outils écologiques aident à maintenir une biodiversité suffisante et sont donc, à terme, plus rentables que les outils classiques de l'ère industrielle (énergie propre, engrais biologiques, recyclage...). Cette mise en valeur a fait prendre conscience à la communauté internationale du danger que représente la disparition des ressources liées à la biodiversité. Elle a toutefois suscité de nouveaux conflits portant sur les règles de partage et d'appropriation de ladite richesse. Un préalable à toute répartition est donc nécessaire : celui de l'évaluation économique de la biodiversité. Cet objectif devrait également permettre de déterminer les moyens financiers nécessaires à sa protection.



En 1992, à Rio de Janeiro, sous l'égide de l'ONU, 179 États ont adopté la **Convention sur la diversité biologique (CDB)**. À travers ce texte, les signataires reconnaissent le monde du vivant comme fondement du développement durable. Cette convention fixe trois objectifs : le **conservation des différentes formes de vie** ; l'**utilisation durable** de ses composantes pour ne pas mettre en péril les capacités de renouvellement des milieux naturels ; l'**accès aux ressources génétiques et le partage juste des bénéfices** découlant de leur utilisation. Les objectifs de Rio ont irrigué les politiques publiques, sur le plan tant national qu'international, en cherchant à intégrer la dimension de « bien public global » de la biodiversité. Mais la CDB n'est pas contraignante pour les États : les évolutions sont lentes et force est de constater que les tendances restent défavorables. Ce constat n'est d'ailleurs pas valable seulement en France : au sommet du développement durable de Johannesburg, en août 2002, la communauté internationale a de nouveau sonné l'alarme et fixé l'objectif vital de ralentir la perte de biodiversité d'ici à 2010. L'Union européenne, plus ambitieuse, espère avoir stoppé cette érosion à la même échéance.

La **biodiversité est indissociable du développement durable** parce que l'essentiel de ce développement se fonde sur les multiples « biens et services » que la nature fournit aux sociétés humaines (aliments, matériaux de construction, énergie, purification de l'eau et de l'air, décomposition des déchets...). Pour 1,75 million d'espèces recensées, les estimations sur leur nombre véritable vont de 5 à plus de 30 millions : autant de sources potentielles médicinales... à condition que cette richesse soit préservée autant que valorisée dans des domaines aussi variés que la protection de la nature, l'industrie, l'agriculture, ou encore les politiques d'aménagement du territoire. La biodiversité touche aussi la diversité des cultures. Elle s'exprime, par exemple, dans la diversité des terroirs, des variétés animales et végétales, ou encore des micro-organismes que les sociétés humaines utilisent.

La biodiversité est donc intimement liée au **développement humain**. C'est pourquoi l'homme doit maîtriser l'impact de son évolution en prenant conscience de l'enjeu dont relève la sauvegarde d'un **équilibre écologique naturel**, à savoir la sauvegarde de l'humanité. ●



WVF-Michel Guimber

Déboisement au Congo.

Au XIX^e siècle, l'opposition entre positivisme juridique et droit naturel⁽⁴⁾ prend forme. L'esprit scientifique du moment écarte toute valeur morale et considération de l'Être pour ne prêter attention qu'au formalisme du processus déductif de l'élaboration de la loi. En substituant la lettre à l'esprit et le descriptif au prescriptif, le légalisme positiviste accentue l'inflation législative et l'exaspération rationaliste.

II. De la loi régulant les rapports gouvernants-gouvernés à la loi utilisée comme outil des politiques gouvernementales

Pour les révolutionnaires de 1789, l'Assemblée des représentants éclairés du peuple, dégagée des factions et de l'impulsivité de l'opinion, détermine, par la délibération, puis exprime, par le vote, la volonté populaire. En limitant le pouvoir de l'exécutif et en fixant son cadre d'action, la loi est un gage de protection du citoyen : sa portée générale garantit les libertés individuelles ; son impersonnalité répond aux exigences d'égalité ; sa permanence est un gage de stabilité des institutions et de l'ordre social. Pour les marxistes, la loi est même un instrument contre l'oppression qu'exerce le capitalisme sur l'homme, en attendant l'homogénéisation d'une société sans État.

Mais l'exigence démocratique du peuple, prenant en main son destin, a peu à peu imposé aux gouvernants non seulement de gérer la société existante mais de la refaire. La loi n'est plus simplement de l'ordre de l'« être » mais du « devoir être ». Elle devient l'instrument de mise en œuvre des politiques gouvernementales. Le plan d'action remplace alors la loi normative ; la complexité, la diversité et l'opportunité se substituent à la simplicité, à la généralité et à la permanence. Le pouvoir législatif est alors « partagé »⁽⁵⁾ entre le Parlement et le Gouvernement. En effet, le premier, se perdant dans les détails, préfère déléguer ses pouvoirs au second dont les marges de manœuvres s'accroissent⁽⁶⁾ alors. Seule l'apparence sémantique est sauvée : la « loi » reste l'œuvre du législateur, l'« ordonnance » celle du Gouvernement.

Ainsi rationalisée au fil des siècles et instrumentalisée au XX^e siècle, la loi est aujourd'hui le reflet du désenchantement du monde et du déclin de l'autorité. ●

Commandant Michel Rouanet

1. Les législateurs tels que Lycurgue (IX^e siècle av. J.-C.) à Sparte, puis Dracon (VII^e siècle av. J.-C.) et Solon (640-558 av. J.-C.) à Athènes.
2. Voir *les Carnets du Temps* n° 4, juillet-août 2003, « Le stoïcisme ».
3. « Avant qu'il y ait eu des lois faites, il y avait des rapports de justice possibles. »
4. Nature des choses pour les Anciens, nature de l'homme pour les Modernes.
5. voir *Titre V - Des rapports entre le Gouvernement et le Parlement, in la Constitution de 1958.*
6. Extension du champ réglementaire, initiative législative, lois-cadres, lois d'habilitation.



La guerre froide

De 1947 à la fin des années 1980, la guerre froide, qui se caractérise par l'absence d'affrontements directs entre les deux blocs Est-Ouest, domine les relations internationales.

I. La rupture de la Grande Alliance

L'expression « guerre froide » n'apparaît qu'en 1947 sous la plume du journaliste américain Walter Lippmann⁽¹⁾. Pourtant, la compétition entre les Anglo-Saxons et les Soviétiques en vue du *leadership* en Europe après-guerre commence dès 1943.

Après l'armistice avec l'Italie le 8 septembre 1943, Soviétiques, Américains et Britanniques se rencontrent à Moscou (octobre 1943) et à Téhéran (28 novembre -1^{er} décembre 1943), pour débattre des problèmes de l'après-guerre ; ces discussions aboutissent aux conférences de Yalta (février 1945) et de Potsdam (juillet-août 1945).

Lors de ces deux rencontres, les Alliés définissent un nouvel ordre européen fondé sur la démocratie et sur une gestion concertée des problèmes du continent. Toutefois, cette volonté de dialogue ne résiste pas aux intérêts antagonistes des deux camps. Le non-respect par Staline d'organiser des élections libres conduit à la division de l'Europe en 1946-1947.

II. Les débuts de la guerre froide

Dès 1946, le fonctionnement de l'ONU est paralysé par l'Union soviétique qui use systématiquement de son droit de veto. Les États-Unis abandonnent leur politique de multilatéralisme et de mondialisme et s'engagent politiquement et économiquement davantage en Europe (assistance apportée à la Grèce et à la Turquie pour contrer la poussée soviétique, adoption de la doctrine du « *containment* », plan Marshall...).

Moscou répond par la soviétisation accélérée de l'Europe orientale, par la création du *Kominform*⁽²⁾ et par l'abandon de la politique de prudence qui conduit aux grandes crises de la période 1948-1953 : coup de Prague (février), blocus de Berlin (juin 1948-mai 1949), extension du communisme en Chine (1949) et guerre de Corée (1949-1953).



Après la mort de Staline le 5 mars 1953, débute une période de détente caractérisée par une stabilisation politique en Europe, et par une redéfinition des objectifs stratégiques des deux blocs. L'Union soviétique concentre ses efforts sur le Tiers-Monde alors qu'à Washington la politique du refoulement (« *roll back* ») du communisme remplace celle du « *containment* » (endiguement). Se succèdent alors des périodes de détente (règlement de la question autrichienne en 1955) et de crises (crise de Berlin en 1961, crise des missiles en 1962).

III. Les limites de la puissance

L'échec américain au Vietnam et la rupture entre Moscou et Pékin accélèrent le processus de rapprochement entre Américains et Soviétiques. Faute de pouvoir régler leurs différends, les deux superpuissances en viennent à développer un dialogue prudent qui aboutit aux accords stratégiques SALT I (*Strategic Arms Limitation Talks*) de 1972. En outre, l'émergence du triangle géostratégique Washington-Pékin-Moscou s'accompagne en Europe de la mise en place de nouveaux équilibres symbolisés par l'*Ostpolitik* du chancelier Willy Brandt⁽³⁾.

Les années 1970-1975 marquent l'apogée de ce processus de rapprochement Est-Ouest et entérinent le statut de puissance mondiale de l'Union soviétique, son influence en Europe orientale et ses positions dans le Tiers-Monde. Toutefois, la puissance soviétique est déjà déclinante dans les années 1970. L'invasion de l'Afghanistan en 1979 et la course aux armements dans laquelle le président Reagan lance son pays contribuent à la ruine du système soviétique que la *perestroïka*⁽⁴⁾ et la *glasnost*⁽⁵⁾ de Mikhaïl Gorbatchev ne font que retarder. La signature en 1987 d'accords sur la suppression des armes nucléaires de portée intermédiaire (euromissiles) et le rapprochement de Moscou et de Washington sur les bases de valeur communes (paix, justice et progrès) marquent la fin de la guerre froide, quatre ans avant la fin de l'Union soviétique le 8 décembre 1991. ●

Sergent-chef Jérôme Périolat

1. Walter Lippmann, *The Cold War : a study of the United States foreign policy*, New York, 1947.
2. Bureau international communiste créé à Varsovie en octobre 1947, le *Kominform* a pour objectif de renforcer le contrôle de l'URSS sur les partis communistes européens.
3. Arrivé au pouvoir en 1969, Willy Brandt, ancien maire de Berlin, comprend que la réunification de l'Allemagne par le biais d'élections démocratiques a été abandonnée par les États-Unis qui privilégient la poursuite de la détente nucléaire avec Moscou. Dans ce contexte, il perçoit l'intérêt pour l'Allemagne de poursuivre sa propre politique à l'Est.
4. Politique de restructuration économique et de modification des mentalités.
5. Politique de transparence et de divulgation de l'information.



La géostratégie : les facteurs

En matière de géostratégie, on distingue quatre facteurs statiques qui sont les éléments durables de la géostratégie, et cinq facteurs dynamiques qui se répartissent entre offensifs et défensifs.

Dans le *Traité de stratégie*, le professeur Coutau-Bégarie définit les facteurs statiques comme des éléments non nécessairement fixes mais qui s'inscrivent dans la durée et ne sont donc pas modifiables en profondeur, dans le court terme, par l'action humaine.

- La **topostratégie** décrit et analyse les lieux et leur configuration. En effet, si le terrain influe principalement sur la tactique, ses effets se manifestent également au niveau de la stratégie. Clausewitz, pour qui le terrain va jusqu'à transformer totalement les effets d'une force, retient son importance décisive et se refuse à « *concevoir une opération de guerre [...] ailleurs qu'en un espace déterminé* ». Il en retient l'influence pour les deux parties avec un avantage à la défensive ; notamment lorsque le terrain présente des obstacles naturels qui, par exemple, imposeront l'emploi de moyens de franchissement ou favoriseront le camouflage. En revanche, l'offensive bénéficiera de la surprise, que ce soit par contournement ou par affrontement de l'obstacle.

- La **morphostratégie** canalise la fonction de l'espace. Selon qu'un territoire présente une forme allongée, compacte, découpée ou encore fragmentée, sa défense diffère.

- La **physiostratégie** considère l'espace, non dans sa structure interne, mais dans son intégration dans l'environnement global. Ce n'est plus le terrain en lui-même mais les distances qui deviennent l'élément premier tant l'élongation des lignes de communication peut mettre en danger l'offensive. D'autre part, la position proprement dite d'un territoire peut constituer un enjeu particulier, à titre politique ou économique, mais également stratégique. Gibraltar en est un exemple.

- La **météostratégie** constitue le dernier facteur statique. Certes le fait météorologique est instable mais à court terme, et donc au niveau tactique. Il est en revanche prévisible (avec une large marge d'erreur) au niveau stratégique.

Quant aux facteurs dynamiques, cinq éléments « *sensibles à l'action immédiate de l'homme* » sont dénombrés.

- Au chapitre des facteurs offensifs il retient les **ressources**, les **voies et infrastructures de communication**, et les **bases**. La géostratégie des ressources s'intéresse à la répartition des richesses potentielles, comme le pétrole, dans le but de satisfaire les besoins suscités par la conduite des opérations. Les voies et infrastructures de communication, terrestres notamment, relèvent de la main de l'homme et ont certes été réalisées dans la durée mais leur coupure durable revêt un caractère immédiat. Enfin la dilatation de l'espace stratégique nécessite de disposer de bases, véritables points d'appui à proximité relative du théâtre, propres à assurer la régénération du potentiel offensif des forces. Dès le temps de paix, la géostratégie demande à la diplomatie d'œuvrer pour la mise à disposition de ces bases dont Bichkek, Douchanbe ou Entebbe constituent des exemples récents. Lorsque les opérations sont en cours, la stratégie doit trouver ces relais sur le théâtre comme l'ont fait les forces anglo-américaines en utilisant les bases irakiennes au long de leur offensive.

- Au chapitre des facteurs défensifs se comptent les **obstacles politiques** et les **fortifications**. Les obstacles politiques neutres ne revêtent pas le caractère permanent des obstacles naturels. Ils n'en sont pas moins bien réels et se traduisent dans les complications que peut engendrer la décision politique. Les fortifications, préparées dès le temps de paix ou improvisées au fil des événements, renforcent le terrain. Elles peuvent être permanentes mais également s'adapter au cours des hostilités et, bien que critiquées, trouvent leur justification dans l'histoire.

Hervé Coutau-Bégarie conclut sa classification par une mise en garde contre la tentation d'ériger le milieu comme élément déterminant du sort des batailles. En règle générale, il retient plutôt le rapport des forces comme élément décisif même si, quel que soit le génie du stratège, le milieu fera toujours sentir son action avec force et devra être apprécié au regard des moyens disponibles et des fins poursuivies.

De nos jours, la technique est un facteur tout aussi important, voire plus, que la géographie et les éléments du relief. ●

Lieutenant-colonel Vincent de Gournay



La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

RRRrrrrr !!!

« Accepter de **rentrer** dans cette discussion-là mettrait l'Europe en porte-à-faux avec les États-Unis, mais pourrait donner à la négociation une chance d'aboutir. »

Quelle était la réelle volonté d'Alain Chabat dans son film *RRRrrrrr !!!* : faire du burlesque avec pour cadre le monde préhistorique ou tenter de comprendre l'origine du *rrr* moderne ?

Les *ajouts* ont cédé la place aux *rajouts* ! On n'**entre** plus jamais, on **rentre**... On n'**agrandit** plus, on **ragrandit** ! Bref, le *rrr* est partout ! Certes le préfixe *ré* existe, mais son emploi demeure limité : réaffirmer, réajuster, réanimer ou ranimer, réviser... où il remplace la locution adverbiale « de nouveau ».

Que dire de ces mots, pures inventions de nos esprits encore une fois perturbés ! On *rentre* à la maison, mais on *entre* au collège, en religion, dans une famille... !

Si « *Ajoutez-moi ce paragraphe...* » décrit le fait d'apporter un élément supplémentaire à un texte, alors « *Ajoutez-moi cet autre paragraphe...* » ne fait que renouveler la procédure (apporter un nouvel élément supplémentaire à l'ensemble)... Dans les deux cas, « *ajout* » est le terme correct, et sont à proscrire *rajouter*, *rajout* ! À ne pas confondre donc avec le ragoût !

Pourquoi rapprocher ces deux termes ? Tout simplement, parce que le jeu phonétique influence. En effet, l'oralité joue sur les analogies sonores. L'apprentissage d'une langue se fait par mémorisation. Or si cette mémorisation est défaillante, la maîtrise de la langue se dégrade. La fabrication (partant la prononciation) d'un mot à peu près ressemblant au terme idoïne va s'effectuer par recherche phonétique. Ainsi risque d'intervenir, dans ce cas, la contamination du *rrr*, de sorte que dans le cas d'*ajout*, la mémoire va régulièrement fabriquer le terme *rajout* !

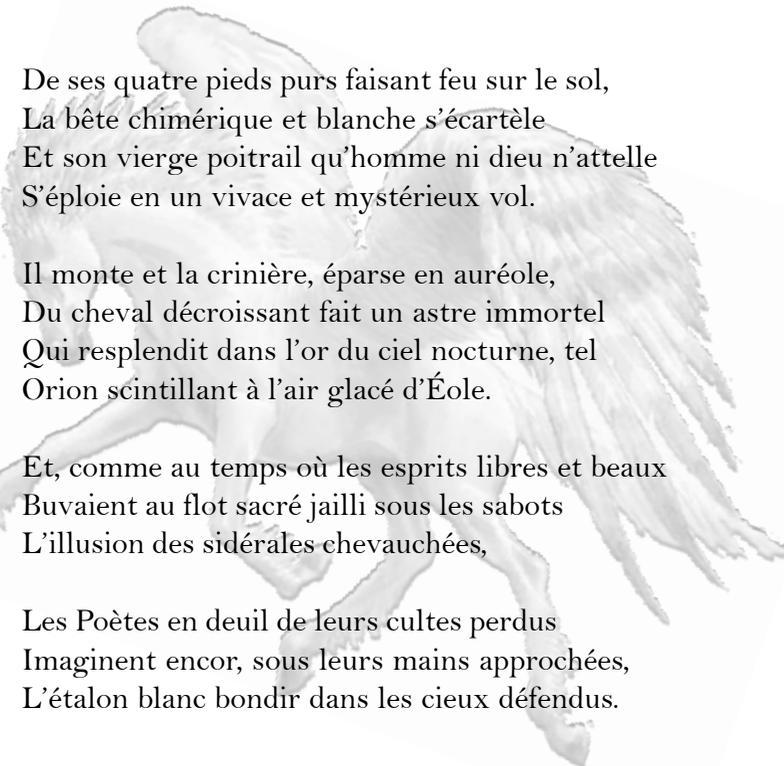
Comme quoi, si l'homme moderne conserve en soi une part de l'homme préhistorique (notamment grâce à la partie reptilienne de son cerveau), peut-on penser, grâce à la haute qualité scientifique du film *RRRrrrrr !!!*, que ces *rrr*, envahisseurs de notre langue, seraient une réminiscence du préhistorique qui sommeille en nous ? Rien n'est moins sûr. Pourtant la réalité est bien là ! ●

Lieutenant Jean-Christophe Pitard-Bouet



Cette page⁽¹⁾ est destinée à faire connaître ou redécouvrir quelques poésies inspirées par la troisième dimension⁽²⁾.

Pégase



De ses quatre pieds purs faisant feu sur le sol,
La bête chimérique et blanche s'écartèle
Et son vierge poitrail qu'homme ni dieu n'attelle
S'éploie en un vivace et mystérieux vol.

Il monte et la crinière, éparse en auréole,
Du cheval décroissant fait un astre immortel
Qui resplendit dans l'or du ciel nocturne, tel
Orion scintillant à l'air glacé d'Éole.

Et, comme au temps où les esprits libres et beaux
Buvaient au flot sacré jailli sous les sabots
L'illusion des sidérales chevauchées,

Les Poètes en deuil de leurs cultes perdus
Imaginent encor, sous leurs mains approchées,
L'étaalon blanc bondir dans les cieux défendus.

Pierre Louÿs (1870-1925)

Pierre Louÿs : écrivain français de l'École du symbolisme ; son œuvre poétique (*les Chansons de Bilitis*) et narrative (*Aphrodite, la Femme et le Pantin*) reflète son culte de la beauté, de l'amour et de la civilisation antique. *Pégase* est extrait de son premier recueil de poèmes, *Astarté* (1893).

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de perfectionnement au commandement (CPC).

2. Extrait de *Ciels des hommes*, anthologie, grâce à l'extrême obligeance de Lucien Robineau, Académie nationale de l'air et de l'espace, et *Le Cherche midi* éditeur.

Jean Tulard

Monsieur Jean Tulard oriente les choix et assure la cohésion d'ensemble des articles proposés dans la rubrique « histoire ».

Né en 1933 à Paris, il est agrégé d'histoire et docteur ès lettres : sa thèse porte sur *L'administration de Paris de 1800 à 1830*.

Il a tout d'abord été pensionnaire de la Fondation Thiers (1961-1964) avant de devenir attaché de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) en 1964. Directeur d'études à l'École pratique des hautes études depuis 1965, il a été président de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France de 1973 à 1977 et président de l'Institut Napoléon de 1974 à 1999. Il devient, en 1981, professeur à l'université de Paris-Sorbonne et à l'Institut d'études politiques de Paris.

Jean Tulard est président de l'Académie des sciences morales et politiques. Il œuvre également en qualité de membre du Conseil d'administration de la Cinémathèque française. Il est le spécialiste renommé de Napoléon et du I^{er} Empire.

Il est l'auteur de plusieurs ouvrages dont *la Vie quotidienne des Français sous Napoléon*, Hachette, 1978, *Napoléon à Sainte-Hélène*, Laffont « Bouquins », 1981, *le 18 Brumaire*, Perrin, 1990, *le Consulat et l'Empire*, Nouvelle Histoire de Paris, 1998, *Dictionnaire Napoléon*, Fayard, 1999, *Napoléon ou le mythe du sauveur*, Hachette, 2002, *la France de la Révolution et de l'Empire*, Quadrige, PUF, 2004, *le Sacre de l'empereur Napoléon*, Fayard, 2004.

Jean Tulard est chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Ordre national du Mérite, chevalier des Palmes académiques et commandeur des Arts et des Lettres.

La rédaction

